



CONSEIL COMMUNAL DE BOTTENS

## Commission des finances

Bottens, le 8 novembre 2019

Au Conseil communal  
de et à  
1041 Bottens

### Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal n° 2019-13

relatif à

#### L'achat et l'installation d'un robot tondeur dédié à l'entretien des terrains de foot et d'entraînement.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances, composée de David Bailly, Patrick Oyon et Michel Panchaud, (Hervé Pittet excusé), s'est réunie le 4 novembre 2019, afin de statuer sur l'objet mentionné en titre. Elle s'est entretenue avec M. Laurent Imoberdorf, Syndic, et M. Gérard Stettler, qui ont répondu avec satisfaction aux différentes questions.

Actuellement les terrains de football sont entretenus au moyen d'un tracteur-tondeuse totalement amorti. L'objet de la proposition d'achat est un robot-tondeur des plus performant et innovant sur le marché actuel. Les multiples avantages mentionnés, incitent à l'acquisition de cet outil de qualité qui va en direction du plus grand respect de l'environnement. Il est à noter que le tracteur, libéré de la tonte des terrains, continuera à être utilisé pour les autres tâches qui lui sont dévolues.

Petit calcul succinct de rentabilité :

	Actuel avec tracteur	Futur avec robot
Amortissement tracteur ou robot	0.00	2500.00
Coût main d'œuvre	6000.00	500.00
Entretien annuel	200.00	1000.00
<b>Totaux</b>	<b><u>6200.00</u></b>	<b><u>4000.00</u></b>

Nous pouvons constater qu'une économie substantielle est possible. Il est à noter que ce robot ne nous coûtera pas plus cher que la tonte au tracteur actuel.

#### Conclusion

- vu le préavis municipal N° 2019-13
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;

La Commission des finances, propose au Conseil communal

1. **D'approuver** l'achat du robot-tondeur tel que décrit ;
2. **D'engager** une dépense d'investissement de CHF 25'000.- ;
3. **De financer** tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3100.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

Les membres de la Commission des finances :

David Bailly, Président

Patrick Oyon

Michel Panchaud, Rapporteur